ANNEE 2022- NUMERO 79 **MAIRIE DE LANGESSE**
Parution semestrielle : Janvier / Juillet

ECHO DES NOUES

Dans ce numéro :

* *Le mot du Maire*	*1*
* *Budget 2022*	*2*
* *Chaleurs et canicule*	*2*
* *Enedis—élagage*	*3*
* *Démarches travaux*	*3*
* *Prévention baignade*	*4*
* *Réglementation en vigueur*	*4*
* *Fermeture Mairie*	*4*
* *Etat-Civil*	*4*

Le mot du Maire

Chers administrés,

Ce début de saison estivale est incertain entre fortes chaleurs et orages violents, la nature et nos organismes sont malmenés. Espérons que cela se stabilisera et permettra à tous de mener à bien ses activités respectives en cette période.

Vous avez été nombreux à vous exprimer lors de l'élection présidentielle (74%) et des législatives (68%) ; cela témoigne l'importance que vous portez à ce devoir civique essentiel à notre démocratie.

Des travaux importants et nécessaires débutent sur la route départementale 42. Nous les espérions depuis longtemps. Pendant quelques semaines vos habitudes vont être perturbées. Pour vos déplacements, il vous faudra emprunter les déviations mises en place par le Département.

Détentrice du panneau « Villages fleuris », la commune a pu bénéficier de l'action de soutien à la filière horticole et pépinière du Loiret mise en place par le Département pour créer un nouveau massif à l'entrée du village.

Le défibrillateur est maintenant installé à l'extérieur de la mairie. Nous allons procéder très prochainement à la mise en place des panneaux de rue et vous vous verrez remettre un numéro d'habitation pour finaliser l'adressage sur notre territoire, étape obligatoire avant l'arrivée de la fibre.

Pour agrémenter le label « Village de caractère » qui nous a été décerné, Tourisme Loiret va nous remettre officiellement le **jeudi 21 juillet à 16h** un lutrin de valorisation du patrimoine du village. Les informations qu'il contiendra émanent du travail de M. Hervé Bozec et de Mme Alice Corcelle. Je les remercie tous les deux de leur investissement et de l'attention qu'ils portent à notre commune. Vous êtes chaleureusement conviés à assister à ce moment.

Dans la perspective du comice agricole qui se déroulera les 30 et 31 juillet, je vous rappelle le passage du jury dans notre village le vendredi 22 juillet. Nous travaillons d'arrache-pied pour que cet esprit festif soit à l'honneur.

Je remercie toutes les personnes qui par leur disponibilité, leurs compétences qu'elles mettent au profit de notre village en font une communauté de vie agréable.

Vous avez pu apprécier deux concerts dans l'église grâce à l'Ascale et le soutien financier et technique de la Communauté des Communes Giennoises.

Pour préserver ce petit joyau, nous travaillons sur le projet de restauration de sa toiture, des enduits extérieurs et de son accessibilité. Je profiterai des prochaines journées du patrimoine, les 17 et 18 septembre, où nous accueillerons pour l'occasion, dans cet édifice, une artiste peintre et un sculpteur pour vous dévoiler celui-ci et lancer officiellement une souscription avec le soutien de la Fondation du Patrimoine. Je remercie à nouveau M. Hervé Bozec qui animera le 17 septembre des visites guidées.

L'été est la période la plus propice aux échanges et à la convivialité ; préservons ces moments qui renforcent les liens. Très bel été à toutes et à tous.

Bien à vous.

Le Maire, Nadège CORCELLE

Présentation du budget communal

Le Budget Primitif 2022 s'équilibre à la section de fonctionnement à **152 202,88 euros** en dépenses et en recettes et au niveau de la section d'investissement à **36 170,41 euros** en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général :	42 436,68 €
- Chapitre 012 : Charges de personnel :	44 800,00 €
- Chapitre 014 : Atténuation de produits :	12 000,00 €
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :	17 370,00 €
- Chapitre 66 : Charges financières :	450,00 €
- Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert… :	1 400,00 €
- Chapitre 022 : Dépenses imprévues :	3 000,00 €
- *Virement à la section d'investissement* :	30 746,20 €

Recettes :

- Chapitre 70 : Produits des services, du domaine… :	230,00 €
- Chapitre 73 : Impôts et taxes :	53 000,00 €
- Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations :	4 170,00 €
- Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté :	94 802,88 €

Section d'investissement :

Dépenses :

- Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :	2 720,00 €
- chapitre 20 : Immobilisations incorporelles :	1 426,20 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles :	30 000,00 €
- Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté :	2 024.21 €

Recettes :

- Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves :	4 024,21 €
- Chapitre 028 : Amortissements des immobilisations :	1 400,00 €
- *Virement de la section de fonctionnement* :	30 746,20 €

Fortes chaleurs et canicule

En cas de fortes chaleurs ou de canicule, rafraîchissez votre domicile et restez au frais autant que possible. Il est également essentiel de boire beaucoup d'eau et/ou de consommer des aliments riches en eau.

Nous vous rappelons qu'un registre est tenu en mairie pour l'inscription des personnes âgées, isolées ou handicapées. Ces inscriptions sont volontaires et offrent la possibilité d'avoir un suivi régulier tout au long de l'été *(visite, appel téléphonique et conseils pour affronter les fortes chaleurs des prochains mois).*

La mairie collecte les demandes d'inscription, en assure la conservation, la mise à jour et la confidentialité. Ces informations sont transmises au Préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Sensibilisation des propriétaires à l'élagage

Chaque propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété. Les distances entre la végétation en domaine privé et la ligne électrique doivent être conformes à la norme NF-C.11-201 (cf. schéma ci contre).

Les arbres, arbustes ou branches plantés sur un terrain dont vous êtes propriétaire ne doivent pas dépasser votre domaine et ne doivent pas non plus se trouver sous les lignes électriques. Une distance de 5 m doit être respectée entre votre végétation et le réseau. Pensez aussi à anticiper la pousse de cette végétation.

L'élagage doit être réalisé par le propriétaire ou l'occupant à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après envoi d'une DT DICT* sur www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr.

La chute de vos arbres ou branchages sur le réseau électrique peut engendrer des blessures graves voire mortelles ou des dégâts au réseau ; la réparation des dommages vous sera alors demandée.

« Pour la sécurité de tous,
Pour éviter des coupures d'électricité lors d'évènements climatiques
Pour vous et pour les autres utilisateurs du réseau »

* DT DICT : déclaration de projet de travaux, déclaration d'intention de commencement de travaux

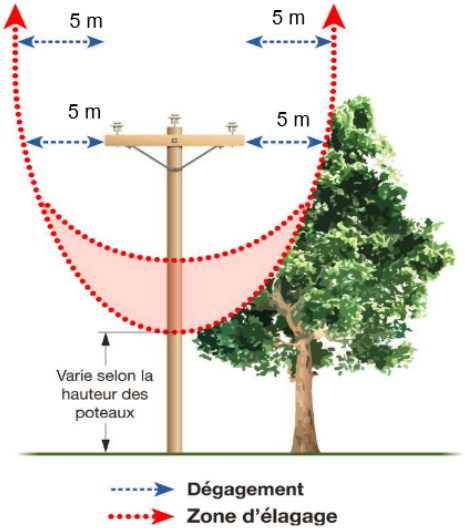

Travaux—quelles démarches ?

Vous souhaitez réaliser des travaux et vous ne savez pas quelles démarches effectuer ?

L'extension de votre maison ou le changement de vos fenêtres ne nécessitent pas les mêmes formalités.

Il est donc important de bien s'informer sur les règles d'urbanisme en vigueur **(zonage PLUi et périmètre du site inscrit)** afin de construire en toute sérénité.

Désormais, vous pouvez déposer votre dossier d'autorisation d'urbanisme par voie électronique sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) :

https://gnau25.operis.fr/giennoises/gnau/#/

Plus écologique, plus économique, plus pratique, gain de temps, optimisation des échanges et sécurité des données sont autant d'avantages pour profiter de ce service ...

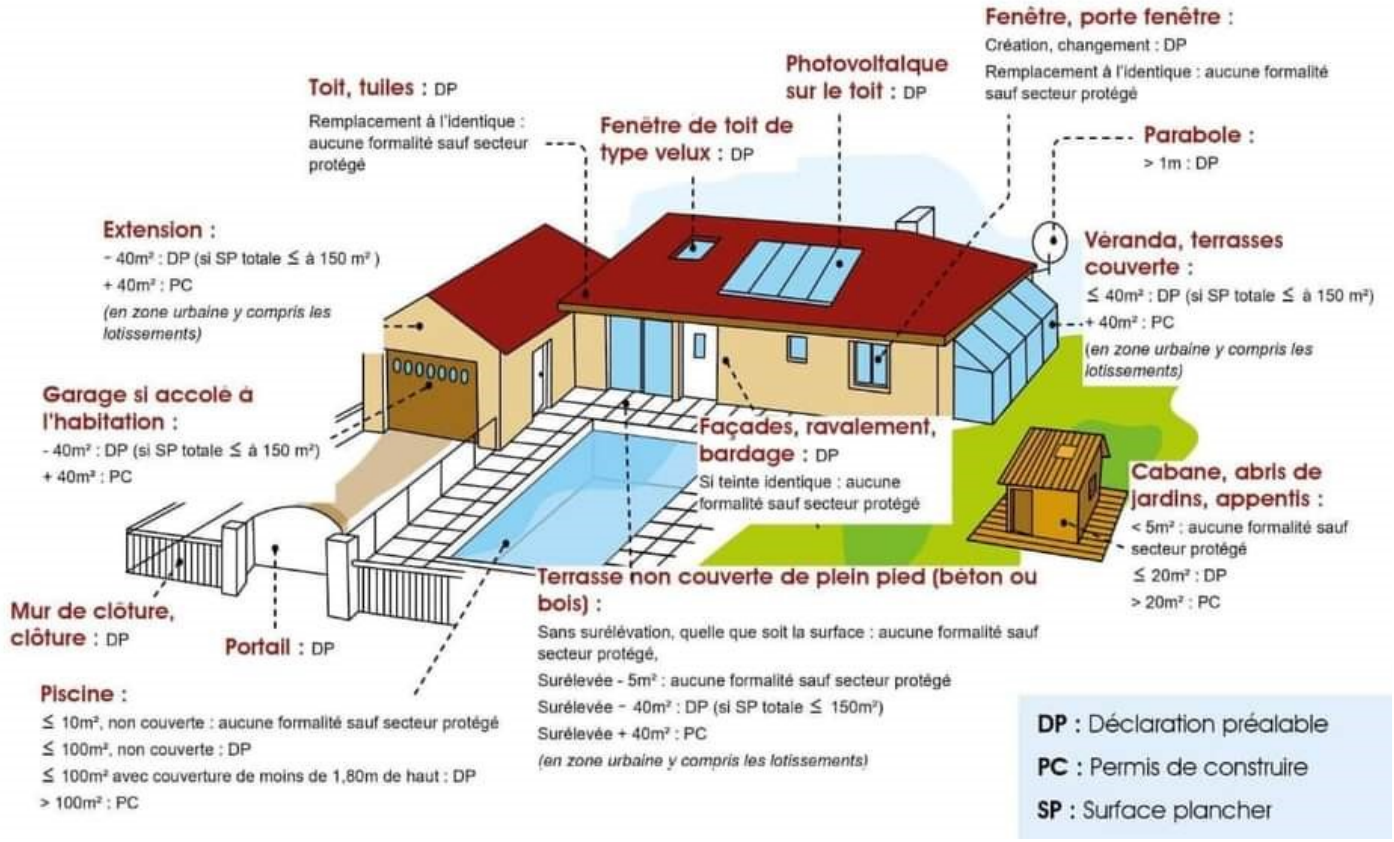

Mairie de Langesse

5, Route de l'Etang
45290 LANGESSE

Téléphone : 02 38 96 10 00
Télécopie : 02 38 96 11 70
Messagerie : mairie-de-langesse@wanadoo.fr
Communauté Des Communes Giennoises
Site internet : www.legiennois.fr/langesse

Jours et heures d'ouverture :

Mardi de 14 h 00 à 16 h 00 — Vendredi de 10 h 00 à 12 h 00

& le 1er samedi de chaque mois de 9 h 30 à 11 h 30

NUMÉROS UTILES

En cas de fuite d'eau :

SIAEP Boismorand : 02 38 31 86 47

Dépannage ERDF 24h/24 –7j/7 :

09 72 67 50 45

Le secrétariat de mairie sera fermé du 9 au 29 août inclus

Etat-Civil

Naissance : DUPONT Robin le 27 février 2022
Mariage : Mme HERVIEU Annick et M. ROCHA Manuel le 4 juin 2022
Décès : VIEUX François, 86 ans, décédé le 15 juin 2022

Baignades et activités nautiques

Le thermomètre s'emballe, la chaleur s'installe ; envie de se rafraîchir.

Surveillance, équipements, courants, températures, drapeaux…

La baignade n'est pas une activité de tout repos !

Lors d'une sortie baignade, dans une piscine, à la mer ou encore dans un lac, la vigilance est de rigueur.

Des plus jeunes aux plus expérimentés, tous sont concernés par les risques liés à la baignade.

Règlementation en vigueur